# MISE AU POINT DE L'UNION POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES SOCIAL

Le lundi 18 juillet 2022, Monsieur Jean-Marc KABUND, député national élu sur la liste UDPS, ancien Secrétaire Général et Président ad intérim de l'UDPS/TSHISEKEDI récemment exclus du parti pour entre autres : détournement de plusieurs millions de dollars des cartes des membres et de cotisations, agression d'un élément de la garde républicaine ainsi que monnayages éhonté des postes de responsabilité destinés à l'UDPS s'est offert un moment en spectacle face à la presse. Au cours de celui-ci, il a débité en chapelet de contre-vérités, dans le but inavoué de nuire à la personne se Son Excellence Monsieur Felix TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat.

Comme tout le monde peut s'en rendre compte aujourd'hui, ce coup médiatique a été un non-événement qui ne mérite pas d'accaparer l'attention du public. Ça a été un coup de pétard mouillé et une nuée de fumée déjà engloutis dans l'atmosphère.

**L'Union pour la Démocratie et le Progrès Social/TSHISEKEDI, UDPS** en sigle, a suivi ces déclarations qu'elle considère comme injurieuses, diffamatoires et séditieuses, dirigées non seulement contre le Parti mais aussi contre Son Excellence Monsieur le Président de la République.

En effet, plutôt que de dire à l'opinion les raisons profondes qui ont conduit à son exclusion de l'UDPS, Monsieur Jean Marc KABUND, en homme frustré, a volontairement choisi d'extérioriser ses frustrations en débitant de mensonges dans le but de distraire et détourner l'opinion nationale dans son élan de mobilisation et de solidarité avec nos Forces Armées engagées sur le champ de bataille sous le leadership du Commandant Suprême de Forces Armées et de la Police Nationale, Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et sur le Parti UDPS qui lui a tout donné.

Dans les lignes qui suivent, nous allons vous exposer la personnalité de Monsieur Jean Marc KABUND pour vous permettre de comprendre sa vraie nature qui justifie tous les faits et actes passés et présents. Avant de relever et de tordre le cou à ses contrevérités avec chiffres à l'appui.

## I. LES RAISONS DE L'EXCLUSIONS DE MONSIEUR JEAN MARC KABUND DE L'UDPS

Poussé par la folie du pouvoir, le malin de Jean Marc KABUND ne s'était jamais empêché de s'ériger en justicier qui, non seulement se donnait l'audace d'interpeller des gens mais aussi, infligeait, sans titre ni qualité, des châtiments

corporels à ses victimes. Il ne se gênait pas de confisquer les biens d'autrui dont les carrés miniers et autres biens matériels. A titre d'exemple, au mois de novembre 2021, sieur Jean Marc KABUND avait ravi les carrés d'un paisible citoyen congolais sans juste motif. C'est à la suite de plusieurs interventions, lui faisant comprendre que son comportement ne reflétait pas l'esprit tshisekediste et notre idéologie socialiste, que cette mine a été restitué à son propriétaire provoquant la sainte colère de Jean Marc KABUNDA.

Ce comportement barbare et immoral ne discréditait pas seulement son auteur mais aussi le Parti qui se trouvait par ce fait mis en marge de l'idéal de l'Etat de droit prôné par nos pères fondateurs qui avaient consenti d'énormes sacrifices et payé le fort de leurs vies pour sa matérialisation.

Sans devoir énumérer toutes les antivaleurs qui ont caractérisé sa gestion calamiteuse de notre formation politique dont notamment l'**ENRICHISSEMENT PERSONNEL RAPIDE ET SANS CAUSE, L'INSOLENCE ET LA DELINQUANCE POLITIQUES** ainsi que les **MANIPULATIONS TRIBALES** au sein du Parti, **le dernier MEFAIT** visible et connu de Monsieur Jean Marc KABUNDA qui lui a valu l'exclusion de l'UDPS, n'est pas une quelconque contradiction idéologique ou politique avec le Chef de l'Etat Félix-Antoine TSHISEKEDI, moins encore avec les instances du Parti dont il assurait personnellement, de manière autocratique, la direction mais plutôt, sa délinquance qui l'a conduit à humilier publiquement, par le canal de ses gardes du corps, un membre de nos Forces Armées, plus spécialement, un élément de la Garde Républicaine.

Ayant étalé constamment son immoralité sur la place publique, son incapacité à vivre dans la société des personnes civilisées et son refus de se soumettre aux valeurs de la social-démocratie, l'UDPS avait choisi de chasser sieur Jean Marc KABUND de ses rangs pour préserver les acquis de sa lutte.

## II. DE CONTREVERITES DE MONSIEUR JEAN MARC KABUNDA WA KABUNDA

### A. SUR LES PRETENDUS STAGIAIRES ET JOUISSEURS QUI SERAIENT AU SOMMET DE L'ETAT

Venu à la tête du Parti dans les conditions que tout le monde connait et sur lesquelles je reviendrais brièvement ici, Jean Marc KABUND n'avait assumé aucune fonction publique dans sa vie. Il s'est tout de suite retrouvé vice-président de l'Assemblée nationale. Il a été seul à sélectionner les 90% des collaborateurs actuels du chef de l'Etat et la totalité des membres du Parti au Gouvernement.

A les qualifier des stagiaires : soit qu'il les avait sélectionnés à dessein pour nuire au mandat de l'UDPS et de son Excellence Monsieur le Président de la République à la tête du pays, soit qu'il était lui-même d'une incompétence caractérisée qu'il ne les avait pas sus stagiaires.

Lorsque sieur Jean Marc KABUND parle des jouisseurs, il faut qu'il précise s'il ne s'adresse pas à lui-même.

En une année du mandat à l'Assemblée nationale, il construit une école d'une valeur de 350.000 dollars, soit l'équivalent de dollars américains (30.000) trente mille mensuellement. Alors que deux ans avant, il n'avait rien. Ceci n'étant qu'illustratif parce qu'il faut y ajouter les constructions des stades et villas de luxe à travers tout le pays.

## B. SUR LA GESTION DE LA GUERRE

En cette période où le pays fait face à une agression étrangère, en même temps que la nation toute entière se mobilise autour du Chef de l'Etat et de nos Forces Armée, l'UDPS est surprise par les déclarations tapageuses et irresponsables débitées par sieur Jean Marc KABUNDA WA KABUNDA affirmant, sans preuve, que « le régime TSHISEKEDI n'a rien investi dans l'armée… »

Par ces déclarations, Monsieur Jean marc KABUNDA a montré clairement son accointance avec les ennemis de la République et devrait désormais être traité de TRAITRE DE LA NATION, Car, plus que jamais, notre armée n'a jamais occupé le centre de préoccupation de nos dirigeants plus que maintenant : les militaires sont recrutés, formés et équipés. Des efforts visibles sont consentis pour améliorer les conditions de vie de nos hommes en treillis.

## C. SUR LA PRETENDUE FAIBLE MOBILISATION DES RECETTES

En ce qui concerne les finances publiques depuis 2019, le budget de l'Etat a subi chaque année de fortes mutations en termes d'amélioration des performances dans le recouvrement des recettes publiques et dans les dépenses sociales.

De trois milliards de dollars (USD 3.000.000.000) Du niveau de réalisation des assignations budgétaires avant 2019 soit la moyenne de 40%, le budget de l'Etat est en train de se hisser autour de dix milliards de dollars soit plus de trois fois la situation de 2018 avec une mobilisation dépassant largement les 100% des prévisions dans un contexte de récession mondiale liée notamment au COVID et la guerre en Ukraine.

Le stock des réserves de change internationales est en fort accroissement : de HUIT CENT MILLIONS en fin 2018, elles se situent au-delà de QUATRE

MILLIARDS en mi 2022, une réalisation jamais atteinte dans l'histoire de notre pays.

Le marché de change est resté relativement stable depuis fin 2020 jusqu'à ce jour. Tout cela est incontestablement une expression des effets de la bonne gouvernance induite par la qualité du leadership du président de la République Félix Antoine TSHISEKEDI.

Toutes ces évidences restent tout de même invisibles aux yeux de Jean Marc KABUND : c'est pitoyable !

**A vous de juger si pareille performance peut être l'œuvre d'un stagiaire au sommet de l'Etat.**

## D. SUR LA PRETENDUE INTENTION DE TRICHER AUX ELECTIONS DE 2023 ET TENTATIVES DE MISE EN PERIL DE LA PERIODICITE DU CYCLE ELECTORAL

A une année de la convocation du corps électoral, la Commission Nationale Electorale indépendante difficilement mise en place accusait à son installation 28 mois de retard. A ce jour, grâce à la détermination de son Excellence Félix TSHISEKEDI, ce retard a été comprimé de sorte que, aujourd'hui que je parle, une seule opération pré-électorale nous sépare de la tenue effective du scrutin. C'est l'actualisation du fichier électoral. Les appels d'offres ont été lancés tant sur l'équipement en machine que sur le recrutement du personnel.

**De quoi un homme sérieux et expérimenté comme il le prétend peut déduire à ce jour pareilles tentatives ?**

## E. SUR LA PRETENDUE GESTION CALAMITEURSE DE LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT

La gratuité de l'enseignement est inscrite dans notre constitution adoptée par notre peuple le 18 février 2006 et n'a jamais été intégralement appliquée dans notre pays. Promesse de campagne du Chef de l'Etat, la gratuité de l'enseignement est à ce jour effective. Parmi ses effets, on peut citer notamment :

- La révision à la hausse des salaires de base de tous les enseignants, l'alignement et le payement de plus de 250.000 enseignants restés nouvelles unités, certains depuis plus de 30 ans, l'octroi des indemnités de transport et de logements aux enseignants des Chefs-lieux des Provinces, l'octroi de la prime de brousse à ceux des territoires, ainsi que le paiement de la prime de la gratuité aux enseignants du primaire. Par conséquent le salaire d'un enseignant est passé de :

- **168.728 FC à 381.577 FC soit 126%** d'augmentation pour l'enseignant de Kinshasa et de Lubumbashi ;
- **168.728 FC à 411.577 FC soit 144%** d'augmentation pour l'enseignant de Kinshasa et de Lubumbashi du niveau primaire ;
- **155.130 FC à 321.413 FC soit 107%** d'augmentation pour l'enseignant des Chefs-lieux des Provinces ;
- **155.130 FC à 351.413 FC soit 127%** d'augmentation pour l'enseignant des Chefs-lieux des Provinces du niveau primaire ;
- **155.130 FC à 233.079 FC soit 50%** d'augmentation pour l'enseignant des Territoires ;
- **155.130 FC à 263.079 FC soit 70%** d'augmentation pour l'enseignant des Territoires du niveau primaire ;

Ces augmentations portent à **327.023 FC** le salaire moyen d'un enseignant au niveau national.

- Le réajustement des frais de fonctionnement des écoles primaires qui ont conduit à une augmentation faisant passer de **45.000 FC** à :
  - **200.000 FC** pour les écoles de 1 à 11 classes soit une augmentation de 344% ;
  - **420.190 FC** pour les écoles de 12 à 18 classes soit une augmentation de 834% ;
  - **620.190 FC** pour les écoles de 19 classes ou plus soit une augmentation de 1.278% ;
  - **2.450.000 FC** pour les écoles de prestige soit une augmentation de 5.344%.

Toutes ces actions ont fait passer l'enveloppe mensuelle de paie des enseignants de **70.154.552.544 FC** à **205.740.718.434 FC** soit une augmentation de 193%.

## F. SUR LE DOSSIER RAM

1. Le RAM (Registre des Appareils Mobiles) a été institué par le décret du 1er Ministre N°012/15 du 20 février 2012, Tshisekedi n'était pas au pouvoir.
2. Il tire son fondement de la loi N°014/2002 du 16 octobre 2002, portant création, organisation et fonctionnement de l'ARPTC, précisément en son article 21, qui stipule, je cite : "l'Autorité de régulation dispose des ressources ordinaires et extraordinaires".
3. La mise en place du système RAM (CEIR) en RDC est faite sur base de la décision de l'ARPTC N°053/ARPTC/CLG/2016, du 22 juillet 2016 du collège de l'ARPTC qui consacre la certification préalable des appareils

mobiles au moyen d'un système CEIR (Central Electronic Identity Register) fonctionnant sur base du numéro IMEI du téléphone et de la SIM.

4. C'est dans cette optique que le 1er Ministre ILUNGA ILUKAMBA prend en date du 09 mars 2020, le décret numéro 020/005 modifiant et complétant le décret numéro 012/15 du 20 février 2012, fixant ainsi les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'ARPTC.

Il y a lieu de retenir que les droits d'enregistrement reviennent réellement à l'ARPTC et constituera sa rémunération en échange de ses prestations relatives à la certification des appareils mobiles par le truchement du système CEIR.

En définitive, le RAM étant une institution du gouvernement de la République sur base d'un décret du Premier Ministre, ne peut en aucun cas être géré par la Présidence de la République.

**Mais le plus grave c'est que Monsieur Jean-Marc KABUND comme Député et deuxième personnalité de l'Assemblée nationale n'a pas toussé d'un seul coup lors des discussions de ce dossier à l'Assemblée nationale. Il a attendu son éviction pour venir se déballer par une sorte de règlement de compte.**

**L'on peut comprendre en quoi le mensonge reste intimement lié aux gênes même de Jean-Marc KABUND qui, en son temps, a dû mentir sur ses origines pour gagner la confiance du Président Etienne TSHISEKEDI afin de se faire nommer Secrétaire Général du Parti.**

**Y-a-t-il plus dangereux dans ce pays que cet homme qui a usé des moyens de la République mis à sa disposition pour s'attaquer à nos forces armées, à des paisibles citoyens et à notre Police pour s'assurer de sa gloriole, œuvre de l'ivresse du miel ? Si tout ceci est vérifiable, l'on peut se poser la question de savoir où était réellement la tête de Jean Marc KABUND pendant qu'il trônait à la tête du Parti et au Bureau de la deuxième institution du pays ?**

L'UDPS considère cette sortie hasardeuse, immorale et opportuniste de sieur Jean Marc KABUND comme un non-événement qui ne saurait emporter la sympathie de notre peuple en sa faveur, le met en garde et appelle le Peuple congolais à ne pas le suivre dans ses errements.

Fait à Kinshasa, le 20 juillet 2022

**Augustin KABUYA TSHILUMBA**

**Secrétaire Général**